

**RAPPORT ANNUEL DU
CAVAC CÔTE-NORD**

2010-2011

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration et en mon nom, il me fait extrêmement plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activités 2010-2011 du CAVAC Côte-Nord.

Une pause annuelle est essentielle pour prendre le temps de regarder le travail accompli, et ce, dans l'optique d'une réflexion sur nos actions réalisées au cours de l'année. Celle-ci se termine, encore une fois, pleine de défis relevés et avec un nombre impressionnant de services rendus à la population nord-côtière. Au cours des derniers mois, nous avons pu combler le poste d'agent de liaison au point de service de Baie-Comeau et nous sommes très fiers de cette réalisation. De plus, nous avons poursuivi notre aide concrète et directe au CAVAC Cri et celui du Nunavik en leur offrant l'expertise de nos employés, de notre direction et l'appui indéfectible du conseil d'administration.

Le CAVAC Côte-Nord poursuit, sans relâche, sa mission sur l'ensemble de son territoire; le deuxième plus vaste au Québec. Cette réalité nous amène des difficultés liées aux distances, aux coûts inhérents aux déplacements et à l'absence de route terrestre sur une vaste portion de la Côte-Nord. Le CAVAC est très fier de pouvoir offrir des services d'une très grande qualité à l'ensemble de la population nord-côtière, et ce, dans le respect de la langue et de la culture de sa population.

L'année qui débute en sera une où le CAVAC Côte-Nord soulignera son 10e anniversaire. Nous sommes fiers de franchir cette étape et nous regardons l'avenir avec optimisme et avec une volonté renouvelée d'offrir des services directs aux victimes d'actes criminels, les témoins ainsi que leurs proches.

Toute l'équipe du CAVAC Côte-Nord est solidaire derrière l'idée que nos actions sont essentielles pour apporter une aide et un réconfort à ceux et celles qui sont bouleversés par un acte criminel, et ce, afin de leur permettre de retrouver un équilibre personnel, familial et social et ainsi pouvoir espérer un avenir meilleur.

Claude Lavoie

Président du conseil d'administration

Le 6 mai 2011

MESSAGE DE LA DIRECTION

Cette année, le CAVAC Côte-Nord a offert 7 214 services sur tout le territoire de la Côte-Nord, et ce, à plus de 555 personnes. Depuis son ouverture en novembre 2001, le CAVAC a offert 71 841 services à plus de 6 634 personnes victimes ou témoins d'un acte criminel ainsi qu'à leurs proches.

Un service peut prendre plusieurs sens dépendant des personnes et dépendant de leurs besoins. Parfois un service peut se traduire par espoir, soutien, écoute, accueil, respect ; parfois il peut se traduire aussi par accompagnement, information, présence et d'autres, fois encore il se traduit par sommeil, calme, mieux-être, rire, cheminement. Quelle qu'en soit la traduction, un service est un moyen d'aider ou d'être aidée afin de cheminer vers un nouvel équilibre suite à un acte criminel. Voici un témoignage inspirant tiré d'un formulaire d'évaluation des services : *« Je voulais préciser personnellement que ma vie est rendue belle et positive. Merci de vos services. J'en suis fière et satisfaite... Tout ce qui était négatif est derrière moi. Maintenant, je vis. MERCI. »*

Au fil des ans, les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord œuvrent à ce que la mission quotidienne de l'organisme puisse faire la différence dans la vie des personnes victimes ou témoins d'un acte criminel ainsi que de leurs proches. Dans les pages qui suivent, vous pourrez avoir un aperçu du travail accompli en 2010-2011 par la belle équipe du CAVAC Côte-Nord.

Bonne lecture!!!

Isabelle Fortin
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
MESSAGE DE LA DIRECTION.....	3
TABLE DES MATIÈRES.....	4
1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD	6
1.1 LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D’AIDE AUX VICTIMES D’ACTES CRIMINELS	6
1.2 ANNÉES FINANCIÈRES 2001-2002 À 2009-2010	7
2. PRÉSENTATION DU CAVAC CÔTE-NORD.....	10
2.1 LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS	10
2.2 L’ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	12
2.3 LE PERSONNEL DU CAVAC CÔTE-NORD	13
<i>Siège social</i>	<i>13</i>
<i>Point de service de Baie-Comeau</i>	<i>13</i>
2.4 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES	14
3. LES SERVICES OFFERTS : RÉSULTATS 2010-2011.....	15
3.1 INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE ET PSYCHOSOCIOJUDICIAIRE	16
3.2 INFORMATION SUR LES DROITS ET RECOURS	17
3.3 ASSISTANCE TECHNIQUE.....	17
3.4 ORIENTATION VERS LES SERVICES SPÉCIALISÉS	18
3.5 ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE VICTIME	19
3.6 CAVAC-INFO	19
3.7 INFOVAC ET TAXATION AUX TÉMOINS	20
4. PROFIL DE LA CLIENTÈLE	22
4.1 REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES	22
4.2 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE TYPE DE VICTIMISATION	23
4.3 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE SEXE.....	24
4.4 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON L’ÂGE	25
4.5 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE CONTEXTE DU CRIME.....	26
4.6 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LA NATURE DU CRIME	27

4.7 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE	28
5. ÉVALUATION DES SERVICES.....	29
6. LA COUR ITINÉRANTE.....	30
<i>TABLEAU 6.1 : PARTICIPATION DU CAVAC CÔTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.</i>	30
7. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION.....	31
7.1 LES MÉDIAS	31
7.2 LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION	32
7.3 LA FORMATION.....	34
8. REMERCIEMENTS	36
9. BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	37
9.1 BILAN DE 2010-2011	37
9.2 PERSPECTIVES D'AVENIR	38
ANNEXE A.....	40
<i>TABLEAU A.1 : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON L'ORIGINE ETHNIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.</i>	41
<i>TABLEAU A.2 : NOMBRE DE SERVICES RENDUS SELON LA CATÉGORIE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.....</i>	43
<i>TABLEAU A.3 : LES CRIMES PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE POUR LES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.....</i>	45
<i>TABLEAU A.4 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DU SERVICE CAVAC-INFO SELON LE TYPE DE VICTIMISATION, LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.....</i>	46
<i>TABLEAU A.5 : COMPILATION DES RÉSULTATS DES FICHES D'ÉVALUATION DE LA CLIENTÈLE, DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.</i>	47

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

Le 17 juin 1988, l'Assemblée nationale adopte la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitées avec courtoisie, équité et compréhension dans le respect de sa vie privée; droit à l'information ; droit à l'assistance médicale, psychologique ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, le Fonds d'aide et le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) sont instaurés. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de programmes et services à leur intention, et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) est créé et au fil des années dix autres CAVAC voient le jour.

1.1 LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation est instauré. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtient ses lettres patentes et, le 1^{er} juin 2001, le Procureur général et ministre de la Justice annonce, par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles. Le 16 novembre 2001, Monsieur Paul Bégin, ministre de la Justice, en présence de nombreux dignitaires, procède à l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord.

À l'automne 2001, la première intervenante sociale autochtone est engagée grâce à un projet pilote financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels. Cette entente novatrice promeut l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones victimes d'actes criminels. L'entente est administrée en collaboration avec l'Association Femmes Autochtones du Québec et subsiste jusqu'au 31 mars 2005. La fin de l'aide financière pour le projet ne

signifie pas pour autant la terminaison de celui-ci. En effet, considérant comme essentielle la présence d'un poste d'intervenant autochtone au sein du CAVAC Côte-Nord, les membres du conseil d'administration octroient un statut permanent à celui-ci.

1.2 ANNÉES FINANCIÈRES 2001-2002 À 2009-2010

Dans le but d'améliorer l'accessibilité des services du Centre d'aide aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches vivants dans des milieux isolés, en janvier 2002, une intervenante du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe sociojudiciaire de la Cour itinérante. De plus, afin de répondre à la demande croissante, en octobre 2002, le point de service de Baie-Comeau est ouvert. Les services sont offerts à raison de trois jours par semaine dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau. En avril 2003, le point de service est ouvert cinq jours semaine.

Au cours de l'année financière 2003-2004, le CAVAC Côte-Nord s'implique dans de nouveaux services. Ainsi, depuis juin 2003, en collaboration avec les Services judiciaires, il dispense le service INFOVAC du district judiciaire de Baie-Comeau. De plus, depuis septembre 2003, en collaboration avec les Bureaux des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et les Services judiciaires, le CAVAC Côte-Nord informe les personnes victimes des deux districts judiciaires des conditions de remise en liberté que l'individu poursuivit doit respecter envers elles (service CAVAC-Info).

Depuis toujours le CAVAC Côte-Nord a eu à cœur de rejoindre la population nord-côtière et plus particulièrement la population autochtone. Cela s'est manifesté de nombreuses façons : la représentation autochtone au sein du conseil d'administration ; l'embauche d'intervenant autochtone ; la participation à divers comité; mais également par le biais de la traduction des dépliants du CAVAC en innu puis en naskapi. Ainsi, le 16 février 2006, le CAVAC Côte-Nord procède au lancement officiel d'un dépliant en langue innue en présence de Monsieur Yvon Marcoux, ministre de la Justice et Procureur général du Québec et de nombreux dignitaires. L'aquarelle qui illustre le nouveau dépliant innu se nomme « Petakuteu », « Un nouveau jour se lève ». Elle a été réalisée par l'artiste peintre Ernest Dominique, originaire de la communauté de Matimekosh. Elle représente un shaputuan, lieu traditionnel de rassemblement et de partage chez les communautés innues, qui s'ouvre sur un lever de soleil. Par cette œuvre, nous voulons signifier l'espoir aux communautés autochtones. Deux autres documents ont été traduits depuis soit le dépliant général du CAVAC qui a été traduit en naskapi; puis en mars 2007, un

deuxième dépliant en innu voit le jour : UAUITAMUKu « Parlez-en ». Ce dernier dépliant se veut un outil de normalisation portant sur les conséquences de la victimisation.

L'expertise du CAVAC Côte-Nord a été requise afin de donner un support clinique aux intervenants des CAVAC autochtones. Ceci considérant son expérience de l'intervention auprès d'une clientèle autochtone, de la Cour Itinérante ainsi que de la réalité inhérente à l'intervention dans une vaste région avec des communautés isolées. En effet, le Centre d'aide a été sollicité par le BAVAC pour offrir de la formation aux intervenants des CAVAC du Nord du Québec (CAVAC du Nunavik et CAVAC Cri). Cette implication, bien que stimulante, a monopolisé beaucoup d'énergie puisque lesdites formations devaient se dérouler en anglais. Ainsi en février 2006, nous avons reçu deux intervenantes du CAVAC du Nunavik pour quelques jours de formations. En décembre 2009, nous avons offert une journée de formation sur l'IVAC et la déclaration de la victime par le biais d'une conférence téléphonique ; en février 2010 un intervenant du CAVAC Côte-Nord a été offrir une présentation aux community justice officers dans le cadre de leur programme de formation, présentation qui a été suivie d'une journée et demie de formation en individuel avec la nouvelle intervenante du CAVAC Cri.

Afin de souligner le cinquième anniversaire du CAVAC Côte-Nord, les membres du Conseil d'administration entreprennent une démarche de planification stratégique afin d'établir les orientations des prochaines années. Un regard introspectif a été porté sur la situation de l'organisme : ce qui le définit, ses ressources, sa vision, ses buts. Puis ces éléments ont été traduits en objectifs et en moyens d'action dans un plan d'action stratégique afin d'en arriver au déploiement de ceux-ci au cours des années financières 2007 à 2010. Cette démarche a été faite en consultation de l'équipe de travail du CAVAC Côte-Nord. Conséquemment, le 10 décembre 2007, les membres du Conseil d'administration adoptaient le Plan d'action stratégique actualisant ainsi la démarche de réflexion.

Depuis 2007, le Centre d'aide propose annuellement à la population nord-côtière une campagne régionale de sensibilisation qui s'adresse à la population en français, en innu ainsi qu'en anglais dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.

Comme organisme communautaire, le CAVAC Côte-Nord est issu de la concertation de partenaires régionaux qui se sont investis afin de répondre au besoin de la population nord-côtière d'une ressource offrant des services pour les victimes d'actes criminels. Ces fils qui ont tissé la trame du CAVAC Côte-Nord sont encore bien présents et sous-tendent ses actions au quotidien. Forgé par ce principe, le Centre d'aide s'est investi activement, et ce, dès son ouverture, dans les nombreux comités ou tables auxquels il

siège. Ainsi, il est le dépositaire du compte bancaire de la Table de concertation de la MRC des Sept-Rivières depuis 2004 ; il a collaboré à l'organisation de plusieurs formations et a participé à l'élaboration de la campagne régionale de sensibilisation aux drogues du viol (2004). Le Centre d'aide a contribué à l'organisation d'une journée d'échange sur la concertation (2004 et 2009) ; à la conception de l'outil *Plan de sécurité* en violence conjugale (2006) et est signataire du Protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle pour la MRC des Sept-Rivières (2007). Depuis décembre 2008, un intervenant du Centre d'aide assure une présence hebdomadaire, à raison d'une demi-journée, à l'école secondaire Jean-du-Nord de Sept-Îles ; il a participé, comme organisme ressource, à un nouvel outil « La boîte à trucs » créé par la Table de concertation Jeunesse de Sept-Îles (2009) et s'est impliqué, dans le cadre du Comité tripartite Magistrature – Barreau – Justice, à l'organisation des activités dans le cadre des Rendez-vous avec la Justice (2009). Le CAVAC Côte-Nord était membre du comité organisateur du Colloque régional en violence conjugale et violence dans les relations amoureuses qui a eu lieu en novembre 2009 dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes.

Ces engagements témoignent de l'implication assidue du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au mieux-être collectif de la Côte-Nord.

2. PRÉSENTATION DU CAVAC CÔTE-NORD

2.1 LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leurs proches, des services d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique ; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels ; d'accompagnement professionnel de la personne victime dans le processus judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des organismes privés et publics ; d'assistance technique nécessaire pour remplir différents formulaires ; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées. Ces services sont confidentiels et gratuits.

Le CAVAC Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches, et ce, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ses services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non : identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de par l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, innue et naskapie). Afin de pouvoir exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe sociojudiciaire de la Cour itinérante qui, au rythme du calendrier judiciaire, se rend tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Havre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Schefferville, Kawawachikamach et Fermont.

La philosophie d'intervention du Centre d'aide repose sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectif de favoriser la reprise d'autonomie. De plus, notre intervention rapide permet de

prévenir l'aggravation et la détérioration de l'état de la personne victime. L'intervention à court et moyen terme est celle utilisée au CAVAC, les personnes nécessitant une thérapie à long terme sont orientées vers les ressources appropriées.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652 de l'avenue De Quen à Sept-Îles et un point de service situé au 1 Place La Salle à Baie-Comeau. De plus, il dispose d'un local d'accueil, aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ces locaux lui permettent de recevoir les personnes victimes ou témoins et leurs proches en toute confidentialité dans un lieu sécuritaire. Les intervenants du siège social desservent le district judiciaire de Mingan, qui comprend les localités des Îlets Caribou à Blanc-Sablon (incluant l'Île d'Anticosti, les villes nordiques de Schefferville et Fermont ainsi que les communautés autochtones). Les intervenantes du point de service de Baie-Comeau desservent le district judiciaire de Baie-Comeau qui englobe les localités de Tadoussac à Baie-Trinité (incluant également les deux communautés autochtones sises dans ce territoire).

2.2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Régi par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, le CAVAC Côte-Nord est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont élus par une assemblée générale. Cette année, le conseil d'administration a tenu sept (9) assemblées ordinaires, un exécutif et une assemblée générale annuelle. Voici les membres élus à l'assemblée générale du 27 mai 2010 :

Claude Lavoie	Président
Jeannine Bellefleur	Vice-présidente
Betty Carré	Trésorière
Germaine McKenzie	Secrétaire
Yvon Robert Bouchard	Administrateur
Louise Rioux	Administratrice
Guy Tremblay	Administrateur

2.3 LE PERSONNEL DU CAVAC CÔTE-NORD

SIÈGE SOCIAL

Isabelle Fortin	Directrice générale Août 2001
Hélène Boucher	Adjointe administrative Mai 2003
<u>L'équipe d'intervention :</u>	
Éric Bouchard	Agent d'intervention Septembre 2007
Marie-Claude Lévesque	Agente d'intervention Décembre 2007
Cynthia Paradis	Agente d'intervention Octobre 2008
Casimir Picard	Agent d'intervention auprès des autochtones Août 2007
Annick Daigle	Agente d'intervention (remplacement congé maladie.) Décembre 2010
Christine Côté	Contractuelle Projet formation CAVAC du Nord Septembre 2003 - Juillet 2010
Caroline DeMontigny	Agente d'intervention (remplacement congé maladie.) Août à octobre 2010
Ann-Pinamen Vollant	Étudiante (emploi d'été)

POINT DE SERVICE DE BAIE-COMEAU

Lyse Banville	Agente d'intervention Octobre 2002
Johanne Beaulieu	Agente d'intervention Février 2009
Hélène Pichette	Agente d'intervention Janvier 2005
Ghislaine Vallée	Agente de liaison auprès des autochtones Octobre 2010
Aline Foster	Stagiaire Automne 2010

2.4 LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

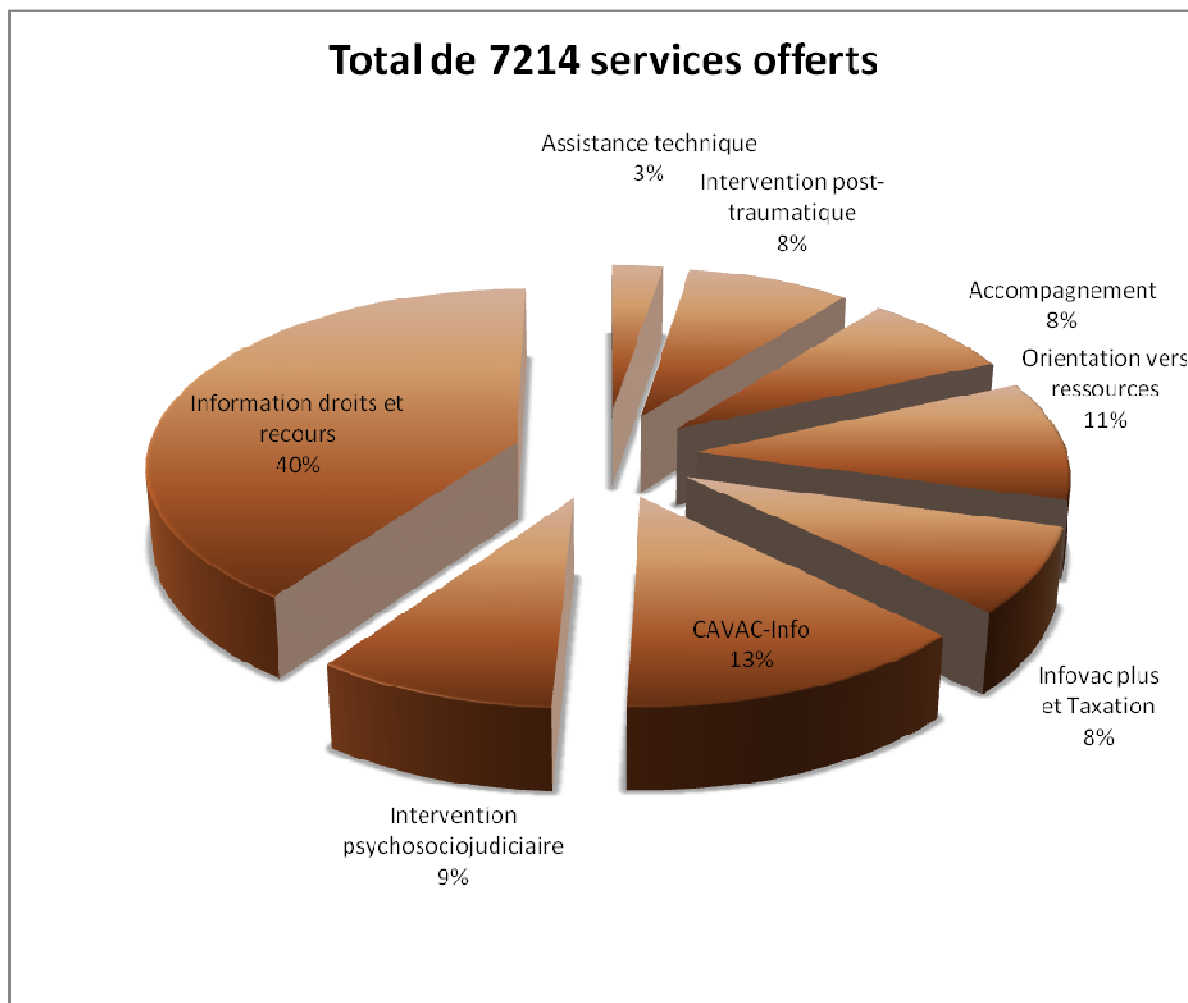
Afin de pouvoir offrir gratuitement à la population nord-côtière des services professionnels de proximité tels que des rencontres à domicile, la Cour itinérante, les déplacements sur le territoire, le CAVAC Côte-Nord est subventionné par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) qui représente près de 97 % des ressources budgétaires totales. Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, institué en 1988 par la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2), est composé majoritairement des revenus des suramendes compensatoires imposées aux contrevenants et d'une partie des surplus générés par la lutte aux produits de la criminalité. Le FAVAC finance le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC), accorde une aide financière aux services d'aide aux victimes (CAVAC entre autres), subventionne des projets de recherche et de sensibilisation, d'information et de formation. Le 1^{er} juillet 2003 a été adoptée la *Loi modifiant le Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) qui introduit, en vertu de l'article 8.1, une contribution de dix dollars sur toute infraction relative à une loi au Québec (y compris une infraction prévue dans le code de la sécurité routière). Cette loi est importante dans le sens qu'elle a permis de favoriser la consolidation et le développement des services aux victimes.

Le reste du financement provient majoritairement des contributions pénales qui sont ordonnées par le juge lors du prononcé de la sentence. Des ententes de subventions avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour de la formation et une subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels de Justice Canada aux fins d'un projet de sensibilisation dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation des victimes d'actes criminels viennent compléter le financement du Centre d'aide.

3. LES SERVICES OFFERTS : RÉSULTATS 2010-2011

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a offert 7214 services à la population nord-côtière du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Le graphique 4.1.1 présente un résumé, par catégorie, de ces services. Le détail des données décrites ci-après est regroupé dans le tableau A.2 *Nombre de services rendus selon la catégorie du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011* situé à l'annexe A.

GRAPHIQUE 3.1.1: SERVICES OFFERTS SELON LA CATÉGORIE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.



Bien que le volet judiciaire caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à ces services. Dans le même sens, comme l'intervention du Centre d'aide s'inspire des besoins de la personne, des services complémentaires sont offerts. Toutefois, dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui peut le mieux répondre à ses besoins.

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce, autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivants l'acte criminel. Toutefois, afin d'atténuer les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien auprès de professionnels. Les personnes victimes peuvent recevoir ce soutien au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

3.1 INTERVENTION POST-TRAUMATIQUE ET PSYCHOSOCIOJUDICIAIRE

Intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire par le biais d'entrevues individuelles ou familiales. Suite à l'évaluation des besoins et des ressources de la personne victime, une intervention est offerte dans le but de réduire les conséquences de la victimisation et de permettre à la personne de poursuivre son cheminement. Depuis 2006, des intervenants, dûment formés, pratiquent la technique d'Intégration par le Mouvement Oculaire (IMO ou EMI Eye Movement Integration). Cette intervention post-traumatique a des résultats très intéressants particulièrement en lien avec la réduction des symptômes liés à un état de stress post-traumatique.

Les services d'intervention représentent 17,23 % des services offerts.

1243 services d'intervention, dont :

- ◆ 47,06 % d'intervention post-traumatique :
- ◆ Intervention psychosociojudiciaire :
 - ▶ 42,32 % sont des interventions psychosociales.

- ▶ 5,55 % concernent des visites à domicile.
- ▶ 5,07 % concernent l'intervention téléphonique.

3.2 INFORMATION SUR LES DROITS ET RECOURS

Information sur les droits et recours des victimes d'actes criminels. Selon la situation de la personne, des informations lui sont offertes concernant le processus judiciaire, les diverses possibilités d'indemnisation et les autres droits et recours possibles.

40,19 % des services offerts par le CAVAC Côte-Nord consistent à transmettre de l'information sur les droits et recours.

2900 services d'informations ont été offerts à la clientèle, dont :

- ◆ 84,73 % des informations concernent le processus judiciaire. Informations précieuses pour les personnes victimes, témoins ainsi que leurs proches qui ont, pour la plupart, affaire avec celui-ci pour la première fois. Que se passe-t-il si je porte plainte? Quelles sont les étapes à la Cour? Qui sont les intervenants judiciaires? Le fait d'être bien informé permet à la personne de se concentrer sur son rôle de témoin à la Cour.
- ◆ 14,07 % des informations concernent les possibilités d'indemnisation.
- ◆ 1,20 % des informations portent sur les recours civils.

3.3 ASSISTANCE TECHNIQUE

Assistance technique nécessaire pour remplir différents formulaires (déclaration de la victime, demande de prestations auprès d'organismes tels que l'IVAC, la SAAQ, la CSST, etc.) et pour respecter les formalités inhérentes à sa situation.

185 assistances techniques de la clientèle ont été réalisées, soit 2,56 % des services offerts, dont :

- ◆ 51,89 % des assistances techniques pour remplir le formulaire de demande à l'IVAC et à la CSST.
- ◆ 14,05 % des assistances techniques pour remplir la déclaration de la victime sur les conséquences de la victimisation.

- ◆ 8,65 % des assistances techniques consistent en des recherches informatiques sur le dossier.
- ◆ 25,41 % des assistances techniques *Autres* sont offertes régulièrement, par exemple : une lettre d'appui pour accompagner une demande à l'IVAC ou à l'Office municipal d'habitation, une assistance dans une demande de contestation, une aide pour remplir différents formulaires ou encore un soutien à la personne dans ses diverses démarches.

Il est intéressant de noter que dans plus de 80 % des demandes reçues à l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) les personnes victimes ont été assistées par un intervenant du Réseau des CAVAC.

3.4 ORIENTATION VERS LES SERVICES SPÉCIALISÉS

Orientation de la victime vers des services spécialisés : Ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires habilitées à l'aider à résoudre les difficultés qu'elle doit affronter. De plus, afin de soutenir la personne dans ses démarches, les intervenants du CAVAC effectuent, au besoin, un suivi auprès d'organismes tels que l'IVAC ou la SAAQ, le policier enquêteur ou le procureur aux poursuites criminelles et pénales afin de faire progresser le dossier. La collaboration avec le réseau communautaire et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux permet également de répondre aux différents besoins des personnes victimes d'un acte criminel.

792 services d'orientation de la clientèle vers les services spécialisés ont été effectués, soit 10,98 % des services offerts, dont :

- ◆ 26,52 % de celles-ci au réseau de la santé et des services sociaux.
- ◆ 15,40 % de celles-ci au réseau communautaire.
- ◆ 8,59 % de celles-ci au réseau privé.
- ◆ 4,42 % de celles-ci au réseau judiciaire.
- ◆ 1,77 % de celles-ci à l'IVAC, CSST et SAAQ.
- ◆ 43,30 % de celles-ci à d'autres ressources.

3.5 ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE VICTIME

Accompagnement professionnel dans l'appareil judiciaire ainsi que dans ses démarches auprès des ressources médicales et communautaires. L'accompagnement dans l'appareil judiciaire est une particularité des CAVAC et peut consister, toujours selon les besoins et la situation particulière de la personne victime, à un accompagnement lors de la plainte aux policiers ; un accueil dans une salle exclusive pour les témoins aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau ; une préparation à rendre témoignage (information sur son rôle de témoin et de l'attitude à adopter à la Cour, visite de la salle de Cour) ; un accompagnement lors du témoignage ; une représentation auprès des policiers et procureurs aux poursuites criminelles et pénales afin de suivre étroitement le dossier lors des audiences à la Cour.

553 accompagnements de la clientèle ont été réalisés, soit 7,67 % des services offerts, dont :

- ◆ 73,96 % des accompagnements à la Cour criminelle.
- ◆ 17,37 % des accompagnements auprès d'un avocat (poursuite ou civil). Il est à noter que le nombre d'accompagnements chez un avocat de pratique privée (criminelle ou civile) demeure très faible parmi cette sous-catégorie de services.
- ◆ 1,81 % des accompagnements à la Chambre et au Tribunal de la Jeunesse.
- ◆ 1,09 % des accompagnements auprès de la CSST ou de l'IVAC.
- ◆ 1,08 % des accompagnements à la Cour civile et au Tribunal administratif
- ◆ 4,69 % des accompagnements auprès d'autres ressources (professionnels de la santé et des services sociaux, services policiers, etc.).

3.6 CAVAC-INFO

Depuis septembre 2003, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre le service CAVAC-Info qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice. Ainsi, par le biais d'une entente entre les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les Services judiciaires et le Centre d'aide, les intervenants du CAVAC communiquent avec les personnes

victimes pour les informer des conditions de remises en liberté que les contrevenants ont envers elles. Lors de cet appel, diverses informations sont transmises à la personne victime : l'explication et l'implication des conditions, la prochaine étape à la Cour, les services du Centre d'aide, etc. Pour faire suite à cet appel, une copie des conditions est transmise à la victime par voie postale accompagnée d'une lettre dans laquelle figurent les autres renseignements transmis précédemment. La proaction est la caractéristique particulière de ce service, car il va au-devant de la demande de la clientèle dans le but d'assurer sa protection.

Cette année, 976 services CAVAC-Info ont été rendus, soit 13,53 % des services offerts, auprès de 780 personnes victimes, dont :

- ◆ 44,67 % des services dans le cadre d'ordonnance de probation ou de modifications de celle-ci.
- ◆ 35,55 % des services dans le cadre d'engagement ou de modification de celui-ci.
- ◆ 4,61 % des services dans le cadre de promesse ou de modification de celle-ci
- ◆ 4,41 % des services dans le cadre d'engagement de ne pas troubler la paix (810).
- ◆ 4,30 % des services dans le cadre d'ordonnance de sursis ou de modification de celle-ci.
- ◆ 3,70 % des services dans le cadre d'emprisonnement.
- ◆ 2,76 % d'autres services.

3.7 INFOVAC ET TAXATION AUX TÉMOINS

INFOVAC

Depuis juin 2003, une intervenante du point de service de Baie-Comeau offre le service d'envoi de l'INFOVAC (seulement pour le district judiciaire de Baie-Comeau) qui était auparavant rendu par les Services judiciaires. Ce service consiste à faire parvenir, de façon systématique, aux victimes d'actes criminels, un envoi postal dont le contenu a pour but de les informer sur le processus judiciaire et de les outiller relativement à leur rôle à l'intérieur de celui-ci. Dans cet envoi sont joints : une lettre du CAVAC faisant état de ses services ; une lettre des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du district de Baie-Comeau informant les victimes qu'une poursuite a été intentée ou encore des résultats de la poursuite ; un feuillet de déclaration de la victime ; ainsi que divers dépliants sur le processus judiciaire, le

rôle d'un témoin à la Cour, le CAVAC Côte-Nord, etc. Il est à noter que, suite à cet envoi, plusieurs personnes victimes communiquent avec le CAVAC pour obtenir des services.

512 envois INFOVAC ont été réalisés, soit 7,10 % des services offerts, dont :

- ◆ 64,65 % des envois d'information concernant la poursuite.
- ◆ 35,35 % des envois d'information concernant le résultat de la poursuite.

Collaboration avec les Services judiciaires de la Côte-Nord

Les intervenants qui se joignent à la Cour itinérante remplissent le formulaire de taxation au témoin pour les Services judiciaires qui, sans la collaboration du CAVAC, ne sont pas à même d'offrir ce service à tous les témoins considérant la charge de travail et les moyens technologiques limités dans le cadre de la Cour itinérante.

Plus de 53 formulaires de taxation au témoin ont été remplis dans le cadre des termes de Cour itinérante.

4. PROFIL DE LA CLIENTÈLE

4.1 REMARQUES IMPORTANTES CONCERNANT LES STATISTIQUES

Les statistiques sont colligées en tableaux ou graphiques comparatifs allochtones / autochtones de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques, ainsi :

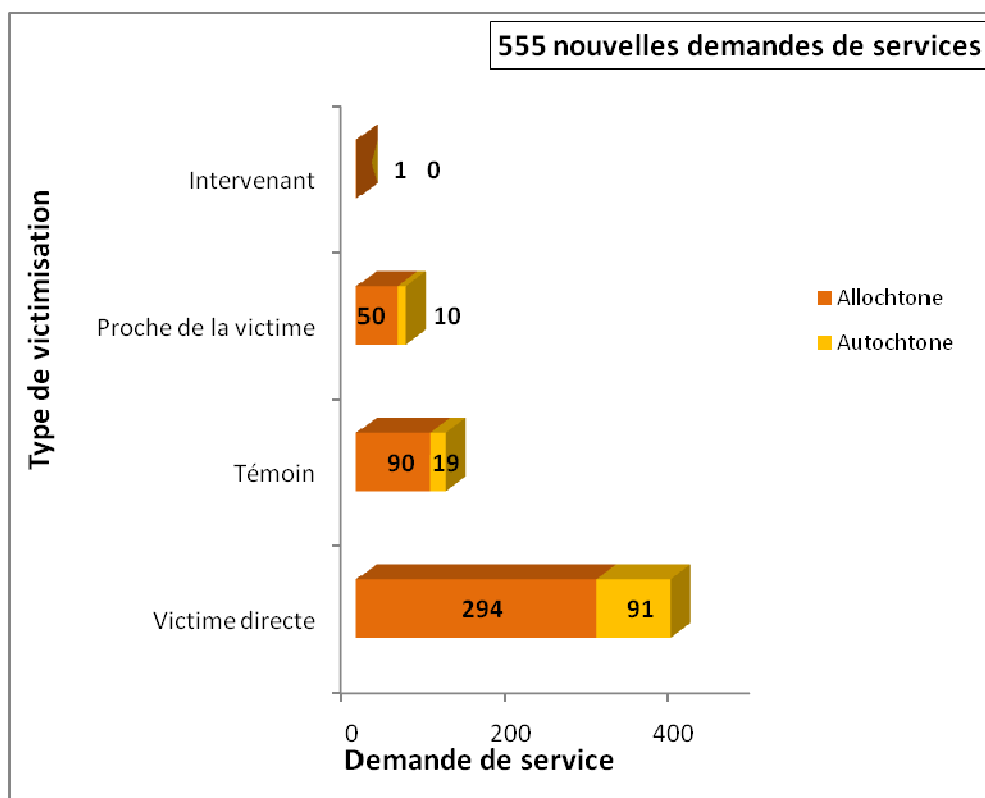
- ◆ Le service CAVAC-Info, comme service proactif, n'est pas considéré comme un premier contact avec la personne victime ;
- ◆ Les demandes de services sont réparties de deux façons : les fiches signalétiques qui ne nécessitent qu'un contact avec la personne victime, et les dossiers qui ont plus d'un contact avec la personne victime.

Cette année, il y a eu 225 nouvelles fiches signalétiques et 330 nouveaux dossiers ouverts. À ces nouvelles demandes de services s'ajoutent 421 dossiers actifs au 1^{er} avril 2010 pour un *total de 976 demandes de services traitées pendant l'année 2010-2011.*

4.2 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE TYPE DE VICTIMISATION

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a reçu 555 nouvelles demandes de services du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. De celles-ci, 69,37 % sont des demandes de services de personnes victimes (67,59 % chez les allochtones et 75,84 % chez les autochtones) ; 19,64 % sont des demandes de services de témoins (20,69 % chez les allochtones et 15,83 % chez les autochtones) ; 10,81 % représentent des demandes de services de proches de victimes et 0,18 % représentent des demandes de services d'intervenants pour des conseils dans un dossier particulier.

GRAPHIQUE 4.2.1 : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE TYPE DE VICTIMISATION DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.¹

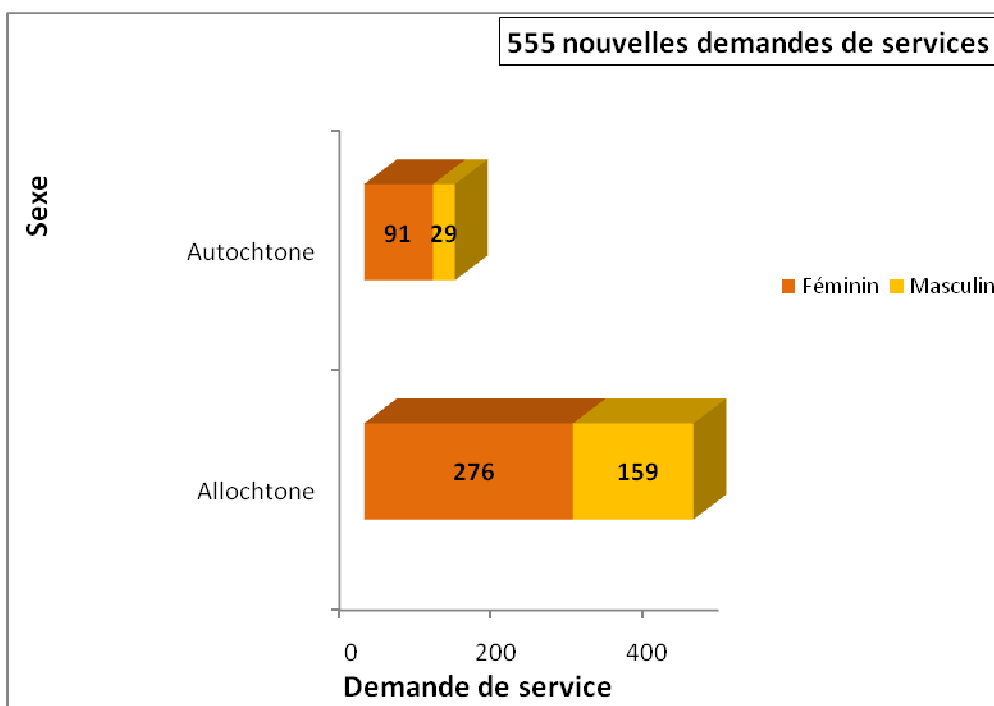


¹ Voir Tableau A.1 : Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

4.3 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE SEXE

Une répartition des données selon le sexe démontre que davantage de femmes font appel aux services du CAVAC. Pour l'année à l'étude, elles représentent 66,13 % de la clientèle. Parmi les personnes d'origine autochtone, l'écart entre les deux sexes est plus élevé (75,83 % chez les femmes par rapport à 24,17 % chez les hommes), que chez les allochtones pour qui la proportion d'hommes est plus élevée (63,45 % chez les femmes par rapport à 36,55 % chez les hommes).

GRAPHIQUE 4.3.1 : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE SEXE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.²

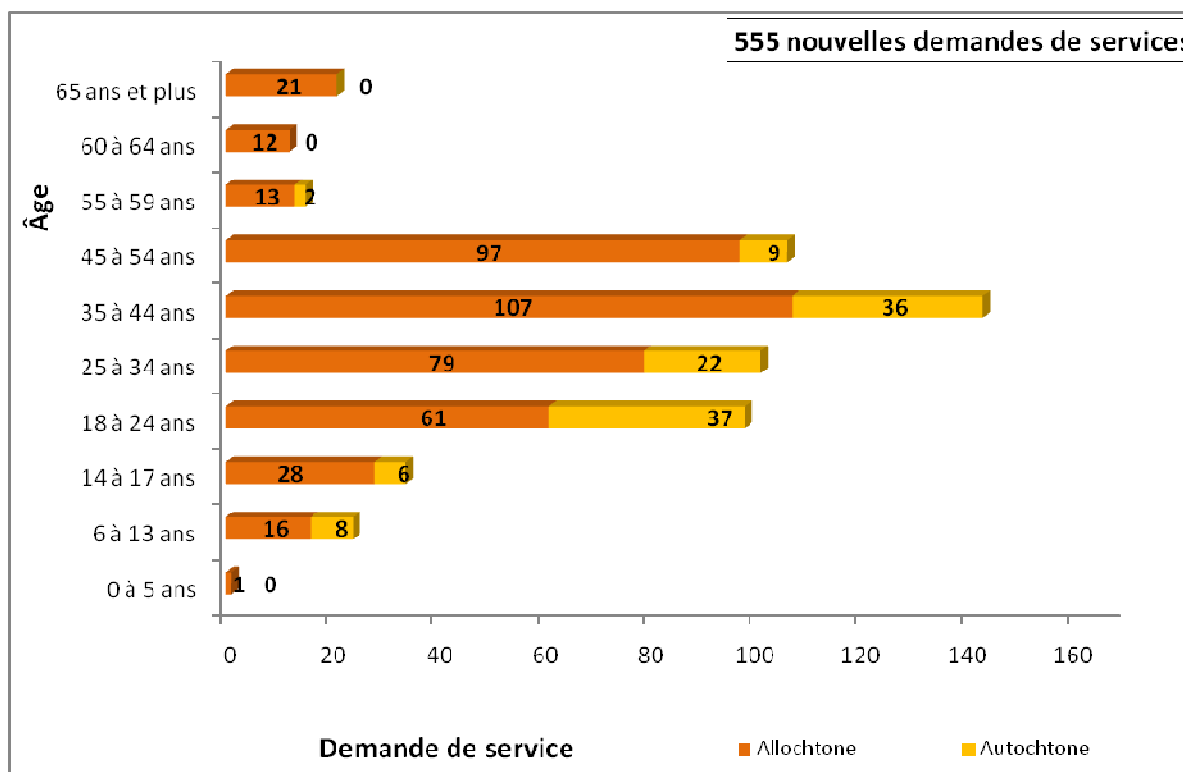


² Voir Tableau A.1 : Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

4.4 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON L'ÂGE

La distribution des données selon l'âge et l'origine ethnique démontre que les personnes qui font appel aux services du CAVAC sont majoritairement âgées de 25 à 54 ans (63,07 %). Les demandes de services de personnes de moins de 18 ans représentent seulement 10,63 %, alors que celles pour les personnes âgées de 55 ans et plus représentent 8,64 %.

GRAPHIQUE 4.4.1: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON L'ÂGE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.³

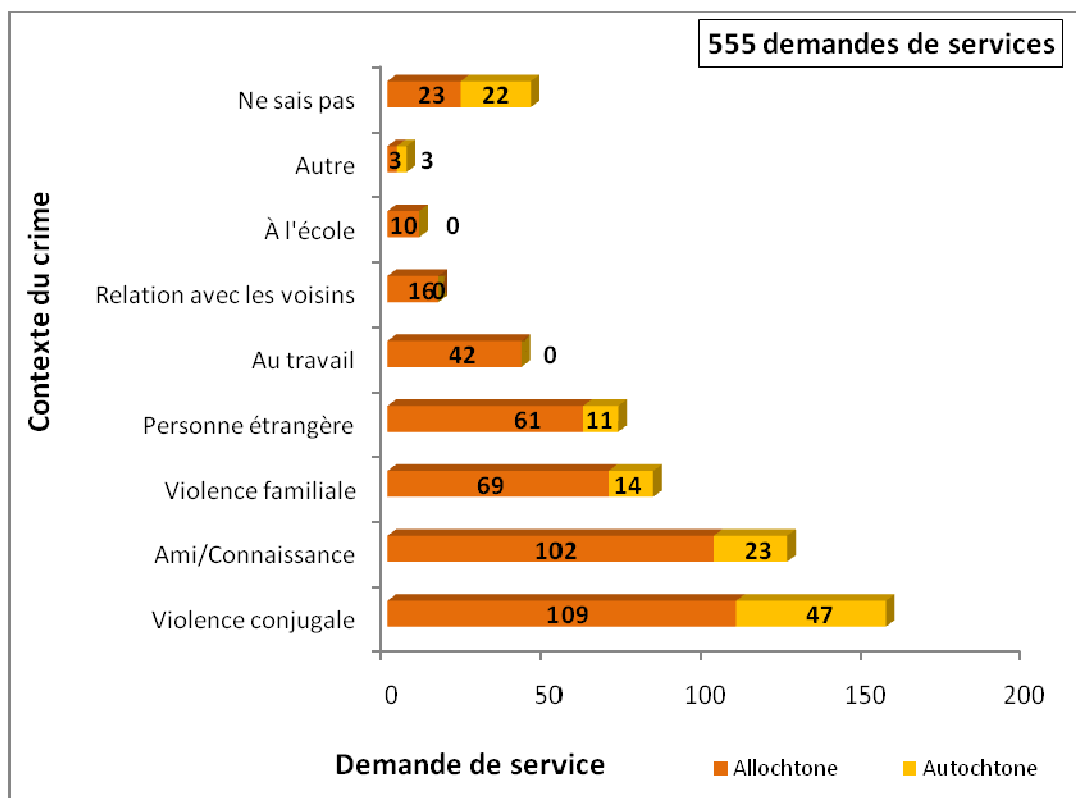


³ Voir Tableau A.1 : Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

4.5 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LE CONTEXTE DU CRIME

Le contexte du crime réfère à la relation entre la victime et l'agresseur ainsi qu'au lieu et aux circonstances entourant la commission du crime. Les infractions en matière de violence conjugale représentent le contexte de crimes le plus souvent dévoilé, soit 28,12 %, aux intervenants du CAVAC. Les crimes commis dans un contexte d'ami/ connaissance suivent avec une proportion de 22,52 %. Les crimes commis par une personne étrangère constituent seulement 12,97 %.

GRAPHIQUE 4.5.1 : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LE CONTEXTE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.⁴



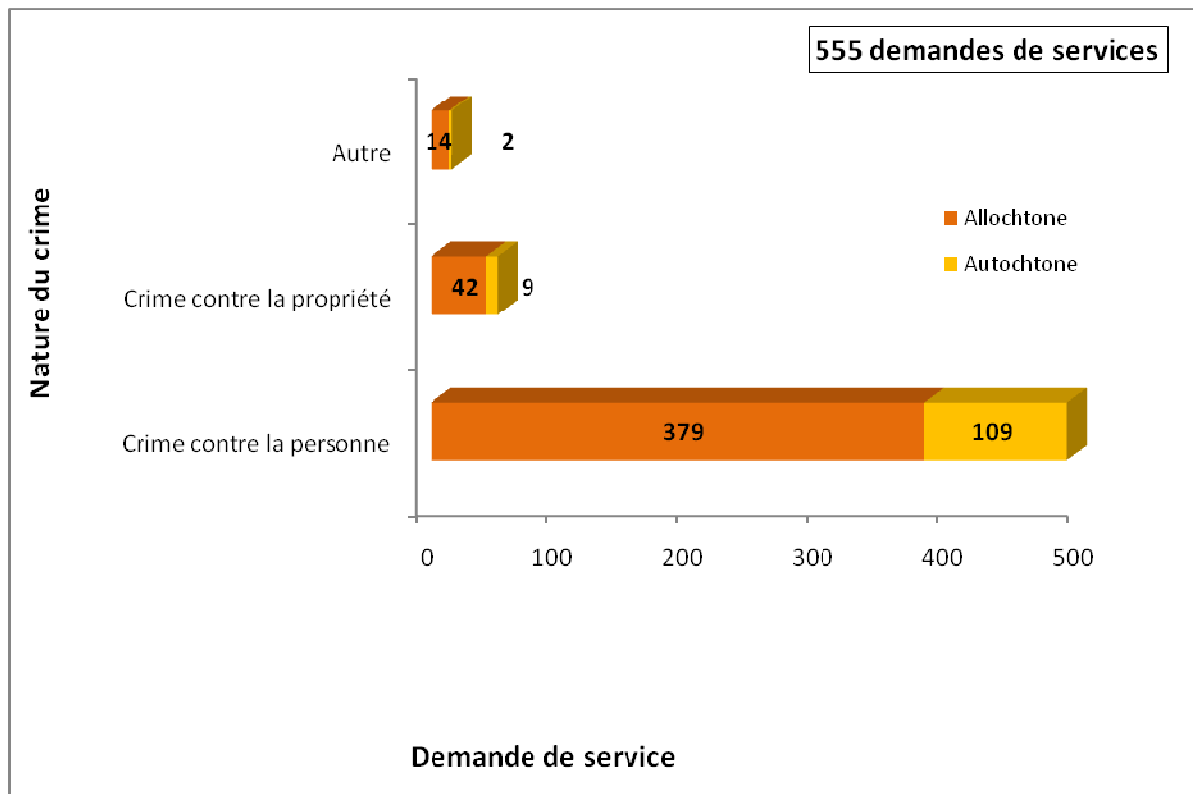
⁴Voir Tableau A.1 : Répartition de la clientèle selon l'origine ethnique du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

4.6 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LA NATURE DU CRIME

Les personnes victimes d'un crime contre la personne constituent la très grande majorité de la clientèle du CAVAC, soit 87,93 %. Les demandes d'aide provenant des victimes d'un crime contre la propriété représentent 9,19 %.

Par ailleurs, les infractions relatives aux règlements de la circulation (catégorie *Autre* dans tableau ci-dessous) se rapportent à la conduite avec facultés affaiblies, à la conduite dangereuse et au délit de fuite ou au défaut d'arrêter lors d'un accident. Celles-ci représentent seulement 2,88 % des demandes.

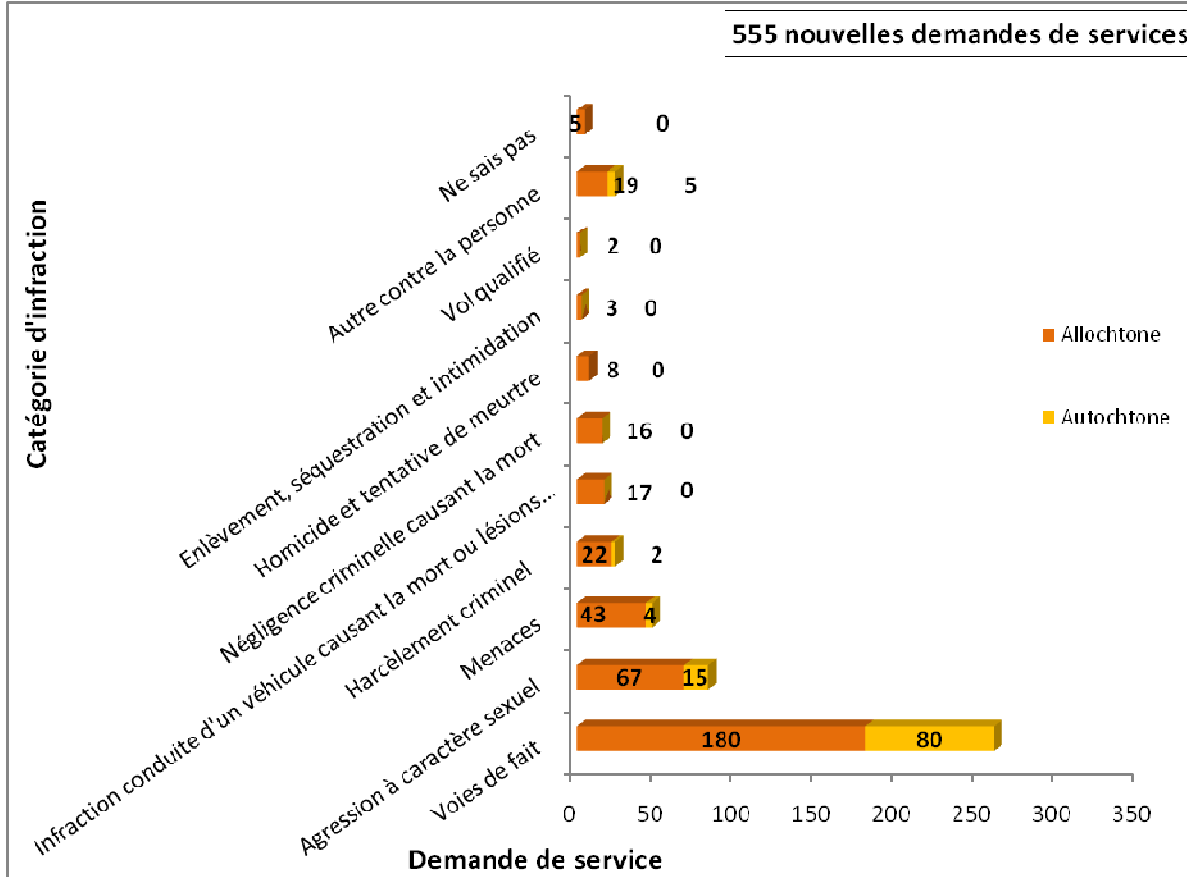
GRAPHIQUE 4.6.1: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LA NATURE DU CRIME DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011⁵



⁵ Voir Tableau A.3 : Les crimes par catégorie d'infraction et selon l'origine ethnique pour les nouvelles demandes de services du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

4.7 CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES DEMANDES SELON LES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE

GRAPHIQUE 4.7.1: RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES SELON LES INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.⁷



Les voies de fait représentent 53,28 % des nouvelles demandes de services. Chez les autochtones, les demandes de services pour voies de fait sont beaucoup plus importantes avec un taux de 75,47 % comparativement à 47,12 % chez les allochtones. Les agressions sexuelles représentent 16,80 % des nouvelles demandes de services. Les menaces représentent pour leur part 9,63 % des nouvelles demandes de services.

⁷ Voir Tableau A.3 : Les crimes par catégorie d'infraction et selon l'origine ethnique pour les nouvelles demandes de services du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, situé à l'annexe A.

5. ÉVALUATION DES SERVICES

Le système d'évaluation des services a été mis en place l'an dernier. À la fermeture d'un dossier (3 mois sans service et processus judiciaire terminé), l'intervenant communique avec la personne qui a reçu les services pour l'informer qu'elle recevra dans les prochains jours par courrier une fiche d'évaluation des services rendus au CAVAC Côte-Nord. Cette fiche est anonyme et est accompagnée d'une enveloppe de retour affranchie. Au cours de l'année 2010-2011, nous avons fait deux cent cinquante-cinq envois, il y a eu dix-neuf retours de courrier et trente-neuf fiches d'évaluation reçues ce qui situe le taux de réponse à 16,5 %, taux de réponse qui est somme toute assez faible. Les résultats sont toutefois très éloquent⁸, en effet 51 % des répondants sont totalement satisfaits des services reçus (10/10) ; 15 % évaluent à 9/10 leur taux de satisfaction ; 18 % évaluent à 8/10 leur taux de satisfaction ; 3 % évaluent à 7/10 leur taux de satisfaction ; 3 % évaluent à 6/10 leur taux de satisfaction ; 5 % des répondants ne sont aucunement satisfaits des services du CAVAC (1 /10). Il est à noter que 5% des répondants n'ont pas répondu à la question et que les côtes de 2 à 5 n'ont pas été sélectionnées par les répondants.

Voici quelques commentaires des répondants :

*« Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir aidé,
une chance que vous étiez là. »*

*« Je suis très satisfaite de prime abord de la documentation qu'on reçoit ainsi que
de l'écoute démontrée par les intervenants du CAVAC. »*

« Je suis très satisfait de l'aide + du support reçu. Merci à vous. »

« Très bon service et soutien! Bon travail, continuez! »

*« Je voulais préciser personnellement que ma vie est rendue belle et positive. Merci
de vos services. J'en suis fière et satisfaite... Tout ce qui était négatif est derrière
moi. Maintenant, je vis... MERCI! »*

⁸ Voir Tableau A.5 Compilation des résultats des fiches d'évaluation de la clientèle, du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2011 à l'Annexe A

6. LA COUR ITINÉRANTE

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside assurément dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière. Ce désir se traduit de façon concrète par une ligne sans frais et par la présence d'un intervenant à la Cour itinérante. Le terme itinérant prend tout son sens, car rares sont les termes de Cour itinérante où les victimes peuvent bénéficier d'un espace distinct de l'accusé et des autres témoins. Les capacités d'adaptation des intervenants, et de toute l'équipe sociojudiciaire sont très sollicitées, se voyant réduit à «squatter» des endroits plus incongrus les uns que les autres afin de réussir à s'entretenir en privé avec la personne victime. Il est à noter que le calendrier judiciaire a été réduit de plusieurs termes de Cour itinérante réduisant d'autant la participation du CAVAC à la Cour itinérante, tel que vous pourrez l'observer dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 6.1 : PARTICIPATION DU CAVAC CÔTE-NORD À LA COUR ITINÉRANTE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.

	Avril 2010	Mai 2010	Juin 2010	Août 2010	Sept. 2010	Oct. 2010	Nov. 2010	Déc. 2010	Janv. 2011	Févr. 2011	Mars 2011
Havre-St-Pierre			14-15				29-30	1			21-22
Port-Cartier					13-16				10-13		
Natashquan	06-09					25-27					
La Romaine					20-23					07-08	
Blanc-Sablon											
St-Augustin					01-02						
Fermont							15-17				
Kawawachikamach					27				31		
Schefferville					28-30					1-2	
Forestville	13-15		8-10				18				

L'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources œuvrant déjà dans ces milieux.

7. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

L'accessibilité d'un organisme est reliée à la connaissance de l'existence de celui-ci par la population qu'il dessert. Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord effectue plusieurs actions afin de se faire connaître de la population et des diverses organisations nord-côtières. Cela se traduit par des rencontres avec les collaborateurs du milieu (services sociaux, organismes communautaires, milieu scolaire, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord, mais également par souci de mieux saisir la réalité en terme de ressources et de besoins de chaque milieu. Des activités de sensibilisation, en partenariat avec d'autres organismes, permettent également d'atteindre cet objectif. En ce sens, les divers médias sont des moyens privilégiés afin de rejoindre et de sensibiliser la population.

7.1 LES MÉDIAS

- ◆ Parution d'une publicité dans l'Agenda du 2011 du SIISNEQ ;
- ◆ Parution permanente dans le Répertoire en ligne des services aux victimes du Centre de la politique concernant les victimes ;
- ◆ Publicité dans l'Almanach aide-mémoire 2011 de L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) ;
- ◆ Publicité sur l'affiche régionale de Jeunesse J'écoute ;
- ◆ Publicité sur le napperon du Centre d'amitié autochtone de Sept-Îles ;
- ◆ Avril 2010, publicité dans la revue « Bravoure » du syndicat des pompiers et pompières du Québec, Région 2 Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord ;

- ◆ Avril 2010, encartage d'un petit journal portant sur le thème « Chaque victime compte » (texte en français, innu et anglais), portant sur la victimisation et les services offerts dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels ;
- ◆ Mai 2010, parution de deux pages complètes dans le journal Innuvelle, du texte « Chaque victime compte » (texte en français, innu et anglais), portant sur la victimisation et les services offerts dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels ;
- ◆ Septembre 2010, publicité dans le journal Le Manic, le Journal Haute-Côte-Nord et le Journal Nord-Côtier dans le cadre de la Journée d'action contre la violence faite aux femmes ;
- ◆ Mars 2011, entrevue radiophonique à CKAU dans le cadre de la Semaine de la Famille, sous le thème « Nos enfants ont le droit de grandir dans un milieu de vie sain! » de Uashat ;
- ◆ Mars 2011, publicité dans le journal Nord-Est et le Journal Nord-Côtier dans le cadre de la Journée internationale de la femme.

7.2 LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Au niveau de la concertation, comme par les années précédentes, 2010-2011 a été une année très active. Le Centre d'aide s'est impliqué à l'organisation d'une activité de formation et de réflexion sur la concertation afin de souligner le vingt-cinquième anniversaire de la Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de la MRC des Sept-Rivières. Le CAVAC s'implique également sur un comité de travail pour un Centre résidentiel communautaire innu ainsi qu'à la mise sur pied d'un organisme pouvant offrir des services de supervision des droits d'accès. Il est à noter également qu'un intervenant du CAVAC Côte-Nord offre une présence hebdomadaire à l'école Jean-du-Nord depuis décembre 2008.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels siège sur les Tables et les Comités suivants :

- ◆ Comité de concertation en matière de sécurité de la Côte-Nord ;
- ◆ Comité des usagers de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (5 rencontres) ;
- ◆ Comité de travail pour un Centre résidentiel communautaire (CRC) innu (9 rencontres) ;
- ◆ Comité de travail Projet régional/Côte-Nord de prévention et de sensibilisation en violence conjugale et dans les relations amoureuses (3 rencontres) ;
- ◆ Comité de travail tripartite du Réseau des CAVAC (3 rencontres) ;

- ◆ Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression à caractère sexuel (4 rencontres) ;
- ◆ Comité statistique du Réseau des CAVAC (4 rencontres) ;
- ◆ Comité sur les services aux autochtones du Réseau des CAVAC (10 rencontres) ;
- ◆ Membre de l'Association Plaidoyer-Victimes ;
- ◆ Membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord ;
- ◆ Partenaire à l'élaboration d'un protocole en intervention en agression à caractère sexuel pour la Minganie ;
- ◆ Réseau interprovincial des CAVAC (2 rencontres) ;
- ◆ Sous-comité supervision des droits d'accès (4 rencontres) ;
- ◆ Sous-comité organisateur du colloque régional en agression à caractère sexuel (1 rencontre) ;
- ◆ Sous-comité organisateur du 25^e anniversaire de la Table de concertation de la MRC des Sept-Rivières (8 rencontres) ;
- ◆ Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de la Haute-Côte-Nord (3 rencontres) ;
- ◆ Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de la MRC des Sept-Rivières (5 rencontres) ;
- ◆ Table de pilotage du système statistique du Réseau des CAVAC (20 rencontres) ;
- ◆ Table locale en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Manicouagan (2 rencontres).

Le Centre d'aide a également participé à divers événements :

- ◆ Du 18 au 24 avril 2010, Campagne de sensibilisation dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels ayant pour thème « Chaque victime compte ». En plus d'une parution dans le journal Innuvelle, distribution par le biais des journaux régionaux de toute la Côte-Nord d'un texte de sensibilisation en innu, français et anglais ;
- ◆ Mai 2010, présentation de l'organisme aux intervenants du Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles ;
- ◆ Octobre 2010, présentation de l'organisme au personnel de l'école primaire Tshishteshinu de Mani Utenam ;
- ◆ Octobre 2010, présentation de l'organisme au personnel de l'école primaire Johnny Pilot de Uashat ;

- ◆ Novembre 2010, accueil de 4 jeunes du secondaire pour une journée au Palais de justice de Baie-Comeau, dans le cadre du programme «Un choix pour l'avenir» ;
- ◆ Novembre 2010, présentation de l'organisme au CALACS ;
- ◆ Novembre 2010, kiosque à l'école polyvalente Serge Bouchard de Baie-Comeau ;
- ◆ Novembre 2010, kiosque à l'école polyvalente des Baies de Baie-Comeau ;
- ◆ Novembre 2010, distribution de documents d'informations sur le CAVAC dans le cadre de rencontres auprès des personnes âgées ;
- ◆ Décembre 2010, présentation de l'organisme aux intervenants des Services sociaux de Uauitshitun ;
- ◆ Décembre 2010, présentation de l'organisme aux membres de la Table de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de la Haute-Côte-Nord ;
- ◆ Février 2011, kiosque du CAVAC au CÉGEP de Sept-Îles ;
- ◆ Février 2011, présentation du CAVAC Côte-Nord dans le cadre d'une rencontre Programme nationale des services aux victimes (PNSV) du Service correctionnel du Canada (SCC) ;
- ◆ Février 2011, kiosque à l'école Manikoutai ;
- ◆ Mars 2011, kiosque du CAVAC dans le cadre de la Semaine de la Famille, sous le thème « Nos enfants ont le droit de grandir dans un milieu de vie sain! » de Uashat ;
- ◆ Mars 2011, présentation des services du CAVAC à la nouvelle cohorte d'étudiants au Bac en travail social de l'UQAC.

7.3 LA FORMATION

Dans le but de maintenir et développer leur expertise, les membres du personnel du Centre d'aide ont participé aux formations suivantes :

- ◆ Colloque 2010 Dialogue pour la vie de l'Association Prévention Suicide Premières Nations et Inuits du Québec et du Labrador ;
- ◆ Formation « Comment tenir des réunions efficaces » transmise par Marie-Michèle Girard et offerte par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels ;

- ◆ Formation « La reconnaissance des employés » transmise par Sylvie Campbell et offerte par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels ;
- ◆ Formation « Thérapie d'impact I » transmise par Danie Beaulieu ;
- ◆ Formation « Thérapie d'impact II » « Bye Bye Anxiété, Le deuil et ses issues, Le burnout et la dépression » transmise par Danie Beaulieu ;
- ◆ Formation « Améliorer les relations interorganisationnelles et interprofessionnelles » dispensée par Christian Ricard et organisée par la Table locale de concertation en violence conjugale et agression sexuelle de la MRC des Sept-Rivières ;
- ◆ Formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques » offerte par Jean-Pierre Dupont du Centre d'Intervention et de Prévention du Suicide de la Côte-Nord ;
- ◆ Formation ayant pour thème : « Genre et sexualisation : approfondissement et partage d'outils d'intervention » offerte par le Y des Femmes et organisée par le Centre Femmes aux 4 Vents et par le Centre de Femmes l'Étincelle ;
- ◆ Journée de sensibilisation à la réalité autochtone de la Maison communautaire Missinak ;
- ◆ Programme de formation de personnes ressources en intervention auprès des enfants victimes d'agression sexuelle du Centre d'expertise Marie-Vincent ;
- ◆ Rencontre des intervenants du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'acte criminel.
- ◆ Supervision clinique IMO dispensée par Stéphane Migneault ;
- ◆ Symposium du Réseau des CAVAC « Un Réseau de professionnels au service des proches et des victimes ».

8. REMERCIEMENTS

« La reconnaissance est la mémoire du cœur » Henri Lacordaire

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de ses partenaires et collaborateurs.

La direction et le personnel du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et le ministère de la Justice ;

l'équipe des bureaux des procureurs aux poursuites criminelles et pénales de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

la direction et le personnel des Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

les partenaires du milieu de la sécurité publique ;

les partenaires du milieu de la santé et des services sociaux ;

les directions et le personnel du Réseau des CAVAC ;

les partenaires du milieu communautaire ;

les partenaires du milieu de l'éducation.

Merci!

9. BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

9.1 BILAN DE 2010-2011

Le Plan d'action stratégique 2007-2010 a pris fin le 31 mars 2010. Les orientations de ce dernier ont toutefois servi d'inspiration pour l'année financière 2010-2011. Les membres du conseil d'administration ont entrepris des travaux pour une nouvelle planification stratégique et ceux-ci se poursuivront dans la prochaine année financière.

La situation de la Côte-Nord est particulière de par la dispersion et la dissémination de la population sur son immense territoire. La Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels est donc un moment privilégié pour sensibiliser toute la population par le biais d'une campagne massive. Pour une cinquième année, le CAVAC Côte-Nord s'est impliqué dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels par le biais d'une campagne régionale sur le thème « Chaque victime compte ». Un document d'information a été publié en français, innu et anglais et distribué sur toute la Côte-Nord afin de rejoindre toute la population.

La concertation fait partie du quotidien au CAVAC Côte-Nord, qui s'implique activement dans les nombreux comités ou tables (voir la liste à la section 7.2 Les activités de représentation) auxquels il siège, avec, entre autres, l'organisation du 25^e de la Table de concertation de la MRC des Sept-Rivières ; les travaux du comité du Réseau des CAVAC portant sur les services aux autochtones, etc. Le partenariat avec le milieu scolaire s'est également poursuivi pour une troisième année par la présence hebdomadaire, à raison d'une demi-journée, d'un intervenant du Centre d'aide à l'école secondaire Jean-du-Nord de Sept-Îles.

En plus de la participation à ces divers comités, le Centre d'aide a poursuivi son implication pour offrir de la formation aux intervenants des CAVAC du Nord du Québec (CAVAC du Nunavik et CAVAC Cri). En avril 2010, deux intervenants du CAVAC Côte-Nord ont offert trois jours et demi de formation de base aux intervenants du CAVAC du Nunavik. En novembre 2010 deux intervenants du

CAVAC Cri, deux intervenantes du CAVAC du Nunavik ainsi que le coordonnateur, ont participé à cinq jours de formation de niveau 1. De la supervision clinique qui a également été offerte par téléphone.

La dernière année financière a permis de réaliser un projet longtemps caressé ainsi depuis octobre 2010, le CAVAC Côte-Nord bénéficie d'une nouvelle intervenante autochtone qui offre des services à la population du district judiciaire de Baie-Comeau. L'année 2010-2011 a donc somme toute été bien remplie et 2011-2012 en promet tout autant!

9.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2011-2012, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord renouvellera sa démarche de planification stratégique pour les prochaines années.

Depuis maintenant plusieurs années, le CAVAC Côte-Nord fait des représentations auprès du ministère de la Justice du Québec afin que le service CAVAC-Info Jeunesse fasse partie intégrante des services du CAVAC. Dans le cadre du service CAVAC-Info, les intervenants du Centre d'aide communiquent avec les personnes victimes de contrevenants (adulte) à la Chambre criminelle et pénale pour les informer des conditions de remise en liberté que les contrevenants ont envers elles, l'explication et l'implication des conditions, la prochaine étape à la Cour, les services du Centre d'aide, etc. Les personnes victimes d'un contrevenant (contrevenant mineur) à la Chambre de la Jeunesse ne bénéficient pas du service CAVAC-Info car les conditions nécessaires à la mise en œuvre réglementaire (considérant la Loi sur le système de justice pénal pour adolescent) du service ne sont pas en place. Un comité a été formé afin de voir à ce que les différentes ententes nécessaires entre les partenaires au niveau du ministère soient arrimées afin de mettre enfin le service en place. Espérons que 2011-2012 concrétisera enfin ce projet tant attendu. De plus, le service Infovac qui est de la responsabilité des Services judiciaires, sauf pour quelques exceptions régionales ou locales où celui-ci est effectué par des CAVAC (comme dans le district judiciaire de Baie-Comeau), serait assumé au cours de la prochaine année financière par le Réseau des CAVAC.

La concertation demeurera une priorité dans la prochaine année financière. Des projets importants sont en cours et devraient se déployer sous un nouveau jour en 2011-2012. Soulignons, entre autres, le Projet régional/Côte-Nord de prévention et de sensibilisation en violence conjugale et dans les relations amoureuses ; les travaux du comité portant sur les services aux autochtones ; le projet Droits d'accès

ainsi que la formation auprès des CAVAC du Nord. De plus, au moment d'écrire ces lignes, des démarches sont en cours pour la signature d'un *Protocole d'entente régional pour l'implantation d'un service de référence policière* entre le Module d'assistance aux victimes et la Division des enquêtes régionales de l'Est, la Sûreté du Québec, district de la Côte-Nord ainsi que le Centre d'aide qui devrait se concrétiser dans les prochaines semaines.

Mais, bien entendu, notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.

ANNEXE A

**TABLEAU A.1 : RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE SELON L'ORIGINE ETHNIQUE
DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.**

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Type de victimisation						
Victime directe	294	67,59 %	91	75,84 %	385	69,37 %
Témoin	90	20,69 %	19	15,83 %	109	19,64 %
Proche de la victime	50	11,49 %	10	8,33 %	60	10,81 %
Intervenant	1	0,23 %	0	0,00 %	1	0,18 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Sexe de la victime						
Féminin	276	63,45 %	91	75,83 %	367	66,13 %
Masculin	159	36,55 %	29	24,17 %	188	33,87 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Âge						
0 à 5 ans	1	0,23 %	0	0,00 %	1	0,18 %
6 à 13 ans	16	3,68 %	8	6,67 %	24	4,32 %
14 à 17 ans	28	6,43 %	6	5,00 %	34	6,13 %
18 à 24 ans	61	14,02 %	37	30,83 %	98	17,66 %
25 à 34 ans	79	18,16 %	22	18,33 %	101	18,20 %
35 à 44 ans	107	24,60 %	36	30,00 %	143	25,77 %
45 à 54 ans	97	22,30 %	9	7,50 %	106	19,10 %
55 à 59 ans	13	2,99 %	2	1,67 %	15	2,70 %
60 à 64 ans	12	2,76 %	0	0,00 %	12	2,16 %
65 ans et plus	21	4,83 %	0	0,00 %	21	3,78 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Référence						
P.P.C.P. et subpoena	213	48,96 %	47	39,16 %	260	46,85 %
Policier	51	11,72 %	15	12,50 %	66	11,89 %
Parenté, ami (e), connaissance	41	9,43 %	11	9,17 %	52	9,37 %
CAVAC	33	7,59 %	11	9,17 %	44	7,93 %
Santé et services sociaux	35	8,04 %	6	5,00 %	41	7,39 %
Réseau communautaire	9	2,07 %	6	5,00 %	15	2,70 %
Réseau éducation	8	1,84 %	1	0,83 %	9	1,62 %
Greffe	5	1,15 %	1	0,83 %	6	1,08 %
IVAC/CSST	6	1,38 %	0	0,00 %	6	1,08 %
Réseau privé	3	0,69 %	0	0,00 %	3	0,54 %
Médias	1	0,23 %	0	0,00 %	1	0,18 %
Autre	17	3,91 %	17	14,17 %	34	6,13 %
Ne sais pas	13	2,99 %	5	4,17 %	18	3,24 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Contexte du crime						
Violence conjugale	109	25,06 %	47	39,17 %	156	28,12 %
Ami/connaissance	102	23,45 %	23	19,17 %	125	22,52 %
Violence familiale	69	15,86 %	14	11,66 %	83	14,95 %
Personne étrangère	61	14,02 %	11	9,17 %	72	12,97 %
Au travail	42	9,65 %	0	0,00 %	42	7,57 %
Relation avec les voisins	16	3,68 %	0	0,00 %	16	2,88 %
À l'école	10	2,30 %	0	0,00 %	10	1,80 %
Autre	3	0,69 %	3	2,50 %	6	1,08 %
Ne sais pas	23	5,29 %	22	18,33 %	45	8,11 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Nature du crime						
Crime contre la personne	379	87,13 %	109	90,83 %	488	87,93 %
Crime contre la propriété	42	9,65 %	9	7,50 %	51	9,19 %
Autre	14	3,22 %	2	1,67 %	16	2,88 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
District judiciaire						
Baie-Comeau	237	54,48 %	22	18,33 %	259	46,66 %
Mingan	144	33,11 %	60	50,00 %	204	36,76 %
Cour itinérante	54	12,41 %	38	31,67 %	92	16,58 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Lien avec la victime						
Ami/connaissance	153	35,17 %	34	28,33 %	187	33,70 %
Personne étrangère	85	19,54 %	20	16,67 %	105	18,92 %
Conjoint (e)	48	11,03 %	34	28,33 %	82	14,77 %
Ex-conjoint (E.)	60	13,79 %	13	10,83 %	73	13,16 %
Parenté	35	8,05 %	8	6,67 %	43	7,75 %
Parent et beau-parent	18	4,14 %	3	2,50 %	21	3,78 %
Voisin	12	2,76 %	0	0,00 %	12	2,16 %
Enfant	8	1,84 %	2	1,67 %	10	1,80 %
Ne sais pas	16	3,68 %	6	5,00 %	22	3,96 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %
Délai avant recours						
Moins de 7 jours	64	14,71 %	11	9,17 %	75	13,51 %
8 à 30 jours	43	9,88 %	19	15,83 %	62	11,17 %
1 à 3 mois	67	15,40 %	17	14,17 %	84	15,13 %
3 mois à 1 an	106	24,37 %	38	31,67 %	144	25,95 %
1 an à 5 ans moins 1 jour	110	25,29 %	31	25,83 %	141	25,41 %
5 ans et plus	27	6,21 %	1	0,83 %	28	5,05 %
Ne sais pas	18	4,14 %	3	2,50 %	21	3,78 %
Total	435	100 %	120	100 %	555	100 %

TABLEAU A.2 : NOMBRE DE SERVICES RENDUS SELON LA CATÉGORIE DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.

Catégorie	1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010				
	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérant	Nombre	Proportion
					%
SERVICE DIRECT					
Intervention post-traumatique	369	181	35	585	47,06 %
Intervention psychosociojudiciaire					
Intervention psychosociale	160	312	54	526	42,32 %
Déplacement	42	14	13	69	5,55 %
Intervention téléphonique	4	54	5	63	5,07 %
Total	575	561	107	1243	100 %
Accompagnement de la victime					
Cour criminelle	162	122	125	409	73,96 %
Avocat - Procureur de la poursuite - Civil	49	29	18	96	17,37 %
Tribunal ou Chambre de la jeunesse	5	5	0	10	1,81 %
CSST / IVAC	0	2	4	6	1,09 %
Cour civile -Tribunaux administratifs	1	4	1	6	1,08 %
Professionnel de la santé et des services sociaux	2	3	0	5	0,90 %
Cour municipale	0	4	1	5	0,90 %
Service de police	0	3	0	3	0,54 %
Ressources communautaires	1	2	0	3	0,54 %
Autre	6	3	1	10	1,81 %
Total	226	177	150	553	100 %
Assistance technique					
Formulaire de l'IVAC et CSST	40	49	7	96	51,89 %
Déclaration de la victime	8	13	5	26	14,05 %
Recherche informatique	1	15	0	16	8,65 %
Autre	10	30	7	47	25,41 %
Total	59	107	19	185	100 %
INFORMATION DROITS ET RECOURS					
Information sur le processus judiciaire					
Processus judiciaire criminel	577	207	99	883	30,45 %
Services du CAVAC	276	266	121	663	22,86 %
Services de justice	36	53	13	102	3,52 %
Adulte chambre criminelle et pénale	27	50	12	89	3,07 %
Enquête policière	35	21	12	68	2,35 %
Déclaration de la victime	27	7	0	34	1,17 %
Chambre de la jeunesse	8	10	0	18	0,62 %
Aide juridique	2	0	0	2	0,07 %
Contact réseau juridique	336	215	47	598	20,62 %

Catégorie	1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010				
	Baie-Comeau	Sept-Îles	Itinérant	Nombre	Proportion
					%
Information sur l'indemnisation					
IVAC/CSST/SAAQ	106	47	18	171	5,90%
Dédommagement au criminel	128	0	9	137	4,72 %
Contact indemnisation					
CSST/IVAC	54	45	1	100	3,45 %
Information sur les recours civils	19	15	1	35	1,20 %
Total	1631	936	333	2900	100 %
ORIENTATION VERS LES RESSOURCES					
Référence/Contact (recherche d'informations ou suivi)/Information					
Réseau de la santé et des services sociaux	69	109	32	210	26,52 %
Réseau communautaire	62	53	7	122	15,40 %
Réseau privé	35	32	1	68	8,59 %
Réseau judiciaire	3	22	10	35	4,42 %
IVAC/CSST/SAAQ	5	5	4	14	1,77 %
Autre	130	165	48	343	43,30 %
Total	304	386	102	792	100 %
CAVAC-INFO					
Ordonnance et modification de probation	181	250	5	436	44,67 %
Engagement et modification d'engagement	115	230	2	347	35,55 %
Promesse et modification de promesse	11	33	1	45	4,61 %
L'engagement de ne pas troubler la paix	38	5	0	43	4,41 %
Ordonnance et modification de sursis	17	25	0	42	4,30 %
Emprisonnement	28	7	1	36	3,70 %
Mesures de mise en liberté sous condition	3	1		4	0,41 %
Emprisonnement avec sursis	0	2	0	2	0,20 %
Mandat de renvoi	0	1	0	1	0,10 %
Autre	1	19	0	20	2,05 %
Total	394	573	9	976	100 %
INFO-VAC					
Information sur la poursuite	331	0	0	331	64,65 %
Résultat de la poursuite	181	0	0	181	35,35 %
Total	512	0	0	512	100 %
Taxation au témoin	0	0	53	53	100 %
Grand global des services	3701	2740	773	7214	100 %

TABLEAU A.3 : LES CRIMES PAR CATÉGORIE D'INFRACTION ET SELON L'ORIGINE ETHNIQUE POUR LES NOUVELLES DEMANDES DE SERVICES DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.

Catégorie d'infractions ¹	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Contre la personne						
Voies de fait	180	47,12 %	80	75,47 %	260	53,28 %
Agression à caractère sexuel	67	17,54 %	15	14,15 %	82	16,80 %
Menaces	43	11,26 %	4	3,77 %	47	9,63 %
Harcèlement criminel	22	5,76 %	2	1,89 %	24	4,92 %
Infraction liée à la conduite d'un véhicule causant la mort ou lésions corporelles	17	4,45 %	0	0,00 %	17	3,48 %
Négligence criminelle causant la mort	16	4,19 %	0	0,00 %	16	3,28 %
Homicide et tentative de meurtre	8	2,09 %	0	0,00 %	8	1,64 %
Enlèvement et séquestration	3	0,79 %	0	0,00 %	3	0,62 %
Vol qualifié	2	0,52 %	0	0,00 %	2	0,41 %
Autre contre la personne	19	4,97 %	5	4,72 %	24	4,92 %
Ne sais pas	5	1,31 %	0	0,00 %	5	1,02 %
Total	382	100 %	106	100 %	488	100 %
Contre la propriété						
Introduction par effraction	14	35,90 %	5	41,67 %	19	37,26 %
Vol et vol d'un véhicule moteur	15	38,46 %	0	0,00 %	15	29,41 %
Méfait	9	23,08 %	3	25,00 %	12	23,53 %
Fraude	1	2,56 %	0	0,00 %	1	1,96 %
Autre contre la propriété	0	0,00 %	4	33,33 %	4	7,84 %
Total	39	100 %	12	100 %	51	100 %
Infraction relative à la conduite de véhicules	14	100 %	2	100 %	16	100 %
Total global	435	100 %	120	100 %	555	100 %

TABLEAU A.4 : RÉPARTITION DES PERSONNES CONTACTÉES DANS LE CADRE DU SERVICE CAVAC-INFO SELON LE TYPE DE VICTIMISATION, LE SEXE ET L'ORIGINE ETHNIQUE, DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011

Catégorie	Allochtone		Autochtone		Total	
	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %	Nombre	Proportion %
Personne contactée						
Victime directe	452	85,93 %	232	91,34 %	684	87,69 %
Témoin	68	12,93 %	17	6,69 %	85	10,90 %
Proche de la victime	6	1,14 %	5	1,97 %	11	1,41 %
Total	526	100 %	254	100 %	780	100 %
Sexe de la victime						
Féminin	274	52,09 %	185	72,83 %	459	58,85 %
Masculin	252	47,91 %	69	27,17 %	321	41,15 %
Total	526	100 %	254	100 %	780	100 %

TABLEAU A.5 : COMPILATION DES RÉSULTATS DES FICHES D'ÉVALUATION DE LA CLIENTÈLE, DU 1^{ER} AVRIL 2010 AU 31 MARS 2011.

1) Quel est votre degré de satisfaction en ce qui concerne les services reçus au CAVAC Côte-Nord?

Notez de 1 à 3 votre satisfaction par rapport aux services dans le tableau ci-dessous. Si vous n'avez pas reçu ce service indiquez ④ pour *Ne s'applique pas*.

① Un peu

② Beaucoup

③ Pas du tout

④ Ne s'applique pas

<i>SERVICES</i>	① <i>Un peu</i>		② <i>Beaucoup</i>		③ <i>Pas du tout</i>		④ <i>Ne s'applique pas</i>		<i>Aucune réponse</i>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Accueil téléphonique (la façon dont on vous a répondu au téléphone).	2	5%	27	69%	1	2%	8	21%	1	3%
Délai entre votre demande d'aide et le rendez-vous fixé.	4	10%	20	51%	1	2%	13	33%	1	3%
Accueil de l'intervenant (à l'entrevue).	2	5%	27	69%	3	8%	6	15%	1	3%
Déroulement de l'entrevue (organisation, clarté, etc.).	1	3%	28	72%	2	5%	7	18%	1	3%
Respect de votre rythme.	1	3%	28	72%	2	5%	6	15%	2	5%
Qualité de l'information transmise par l'intervenant.	3	8%	32	82%	2	5%	1	3%	1	3%
Soutien dans les démarches à effectuer.	2	5%	29	74%	2	5%	5	13%	1	3%
Information sur le processus judiciaire.	2	5%	28	72%	2	5%	6	15%	1	3%
Accompagnement à la cour.	2	5%	21	54%	1	3%	14	36%	1	3%
Préparation à rendre témoignage.	3	8%	16	41%	1	3%	17	44%	2	5%
Assistance et information pour la déclaration de la victime, IVAC, CSST, etc.	2	5%	12	31%	2	5%	13	33%	10	26%
Référence vers d'autres organismes.	2	5%	4	10%	1	3%	22	56%	10	26%

2 a) À la suite de l'intervention du CAVAC, avez-vous constaté des changements positifs dans votre vie?

OUI 72 % ont constaté un changement (28 personnes sur 39)
 NON (Passez à la question 3) 23 % n'ont pas constaté de changement (9 personnes sur 39)

5% n'ont pas répondu à la question (2 personnes sur 39)

2 b) Si oui, à quel niveau ? Indiquez le degré de changement suite à l'intervention du CAVAC en utilisant l'échelle suivante :

① Un peu ② Beaucoup ③ Pas du tout ④ Ne s'applique pas

CHANGEMENTS	①		②		③		④	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>L'intervention du CAVAC m'a aidé(e) à reprendre mes activités quotidiennes.</i>	4	14%	18	64%	0	0%	6	21%
<i>L'intervention du CAVAC m'a aidé(e) à retrouver ma confiance en moi.</i>	6	21%	17	61%	0	0%	5	18%
<i>L'intervention du CAVAC m'a aidé(e) à me sentir moins seul-e.</i>	4	14%	19	68%	0	0%	5	18%
<i>L'intervention du CAVAC m'a aidé(e) à me sentir moins insécure.</i>	6	21%	17	61%	0	0%	5	18%
<i>L'intervention du CAVAC m'a aidé(e) à faire de meilleurs choix pour moi.</i>	5	18%	16	57%	0	0%	7	25%
Autres changements (précisez) : 14 personnes (50%) n'ont pas répondu	1	3%	10	36%	0	0%	3	11%

Précisez :

« Retrouver le sommeil, la paix de l'esprit et connaître ma valeur. »

« Ne pas m'approprier les sentiments qui ne m'appartiennent pas. Être moins révoltée, agressive. »

« Amélioration estime personnelle + image de soi. »

3) Quel est votre degré de satisfaction générale concernant les services du CAVAC, sur une échelle de 1 à 10 ?

Aucunement

Moyennement

Totalement

①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
5%					3%	3%	18%	15%	51%

5% n'ont pas répondu à cette question.

4) De quelle façon le CAVAC peut-il améliorer les services d'aide aux victimes ?

Voici quelques suggestions :

« Avoir un service d'écoute 24/24. »

« En s'assurant de la faire connaître. »

« Le maintien de la communication, comme c'est le cas actuellement et continuer à faire preuve d'empathie à l'endroit des victimes. »

« En donnant des conférences ou journées d'informations auprès des organismes dans les villages. »

« Moi je pense que vous donnez un excellent service et que vous répondez clairement à nos questions. »

5) Vos commentaires :

Voici quelques commentaires :

« Sans le CAVAC, nous ne en serions pas sorti. Le choc fut si grand. . . Vous avez des personnes professionnelles et compétentes. Prenez-en soin!! Merci pour tout. »

« C'est au niveau monétaire que ça va pas, mais ça n'est pas de votre ressort je pense. J'ai eu \$78 pour me refaire. MERCI »

« Moi, j'étais bien content d'avoir quelqu'un pour nous parler à la cour parce que c'était la première fois que j'allais en cour et c'était rassurant ça enlevait une partie du stress. Merci. »

« Merci pour votre bon soutien ça m'a beaucoup aidée et donner confiance en moi! »

« Ces rencontres m'ont vraiment remis sur les rails, aujourd'hui je vais beaucoup mieux! Mille mercis!! Je conseille la thérapie SMO à ceux qui ont vécu des événements traumatisants. »